

CONSEIL MUNICIPAL DU 01/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de VILLEGOUIN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de VILLEGOUIN, sous la présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 11, Présents: 10, Votants : 10, Absent:1,

Date de convocation: le 20/06/2024

Présents: M.BRUNET Michel, M.BERNIER Gilles, M.THIBAUT Patrick, M.PINAULT Jean, Mme KULICH Laëtitia, M. GORSKI William, M. BRUNET Steven, M. DUMOT Julien, Mme BIAUNIER Béatrice, M. BERNIER Olivier.

Absent: M.MONTIER Philippe.

Mme KULICH Laëtitia a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT, EXERCICE 2023.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du CGCT prévoit que le maire ou le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ou de l'assainissement (RPQS) au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice (soit au plus tard le 30 septembre).

Ce rapport permet outre l'information au public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la commune de Villegouin pour l'année 2023.

OBJET : DEVIS REPERAGE AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX

Après en avoir délibéré, compte tenu des propositions reçues, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de SOCOTEC pour le repérage amiante et plomb avant les travaux prévus à l'immeuble LE BERRY pour 910€HT et autorise Monsieur le Maire à signer ce devis.

OBJET : REPAS DE FIN D'ANNEE OU COLIS POUR LES PERSONNES A PARTIR DE 70 ANS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus de participer à un repas qui sera préparé par un traiteur, et qui aura lieu à la salle des fêtes de Villegouin en fin d'année, ou de recevoir un colis au moment de Noël. La dépense, repas et colis d'une valeur de 30 euros par personne, sera imputée sur le budget principal.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE BUZANÇAIS.

Vu la délibération du conseil municipal de SAINT-MICHEL-EN-BRENNE du 14 mars 2024 demandant le retrait de la commune de SAINT-MICHEL-EN-BRENNE du SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE BUZANÇAIS, Vu la délibération du Conseil Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE BUZANÇAIS du 2 avril 2024 APPROUVANT la sortie de la commune de SAINT-MICHEL-EN -BRENNE du SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE BUZANÇAIS,

Le conseil municipal de VILLEGOUIN, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SYNDICAT DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE BUZANÇAIS en date du 2 avril 2024.
